



Une police municipale armée pour Paris



Une police municipale à Paris : une nécessité absolue

Paris est la seule des dix plus grandes villes de France à ne pas disposer de police municipale.

- La Police nationale ne peut plus s'occuper de la sécurité du quotidien. Elle est accaparée par la lutte contre le terrorisme, avec le dispositif Vigipirate, et la sécurisation des manifestations, des visites de Chefs d'État et des grands événements. Les zones de non-droit se développent à Paris comme dans le quartier de la Chapelle. La création d'une police municipale permettra d'y rétablir l'ordre.

L'insécurité s'aggrave



+20%

de crimes et délits entre 2012 et 2017.

Source : Ministère de l'Intérieur



+16%

des cambriolages entre les 7 premiers mois de 2017 et de 2018.

Source : Préfecture de Police



-36%

d'élucidation des crimes et délits entre 2012 et 2017.

Source : Ministère de l'Intérieur

- Un million de personnes viennent y travailler auquel s'ajoutent près de 50 millions de touristes chaque année. C'est donc la sécurité de près de **3 millions de personnes présentes chaque jour à Paris qu'il faut assurer.**

„ Je suis contre la police municipale „

Anne HIDALGO, RTL - Cnews, 26 mars 2014

„ Je suis opposée à la création d'une police municipale „

Anne HIDALGO, Le Grand Jury, 24 janvier 2016.

- Les récentes annonces de la Maire de Paris ne doivent tromper personne. 62 % des Parisiens jugent négativement son bilan en matière de sécurité. L'armement annoncé des agents de sécurité se traduira au mieux par la fourniture de taser à 10% d'entre eux.

- Nous proposons l'organisation d'un **référendum** posant deux questions : « Êtes-vous pour ou contre une police municipale armée ? » et « Si oui, êtes vous pour ou contre l'armement des policiers municipaux ? ».

Déployer 3200 policiers municipaux à Paris au service de la tranquillité publique

Le groupe LR et Indépendants propose de transformer les 3200 agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) de la Mairie en policiers municipaux. Ce vivier n'est aujourd'hui que très peu consacré à des missions de sécurité.

Cette police municipale sera placée sous l'autorité du Maire de Paris et dirigée par un commissaire Général de la Police nationale nommé par le Maire de Paris choisi sur une liste proposée par le Ministère de l'Intérieur.

Une convention de coordination avec la Police nationale sera signée avec le Préfet de Police pour déterminer les missions de la police municipale :

- d'assurer la **sécurité de proximité**, au contact des Parisiens : la seule présence des équipages de la police municipale sur la voie publique aura un effet préventif.
- d'assurer la surveillance du parc social, en reprenant les missions du Groupement Parisien Interbailleurs de Sécurité (GPIS).
- lutter contre l'occupation illégales de l'espace public : ventes à la sauvette, campements sauvages, etc.
- de **relever tout flagrant délit**, pour en référer à un officier de police judiciaire (police nationale).
- de dresser des **contraventions contre la délinquance du quotidien** : tags, pollution sonore (dont attroupement dans les immeubles) et visuelle, infractions routières, vente à la sauvette, mendicité agressive.
- de **participer à la sécurisation des événements publics**, dans le respect des prérogatives de la Préfecture de Police, et des points-écoles.



La création d'une police municipale parisienne nécessite de modifier la loi sur la répartition des pouvoirs de police à Paris. Une proposition de loi en ce sens a déjà été adoptée en 2015 par le Sénat et transmise à l'Assemblée en 2017.



La police municipale parisienne serait ainsi composée :

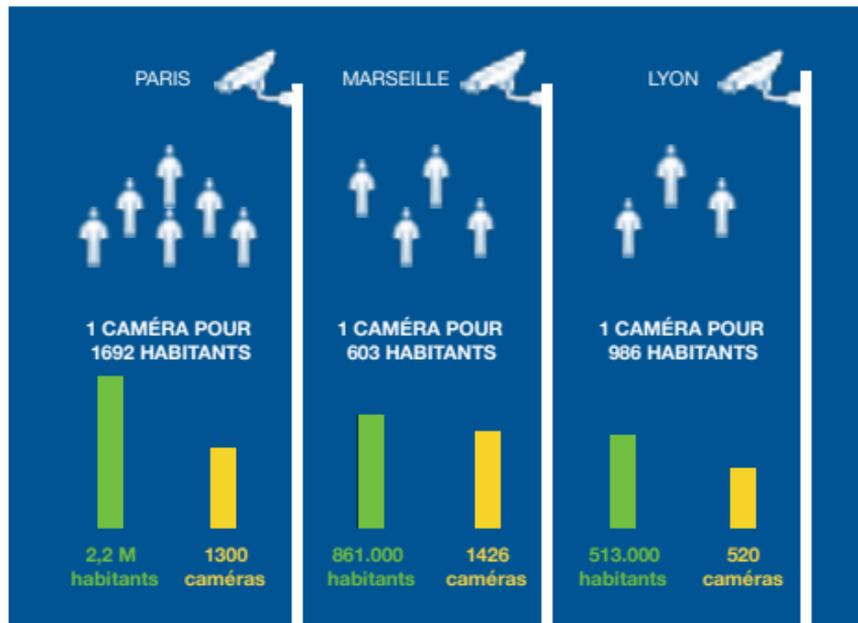
- des **brigades réparties dans les arrondissements** ou groupements d'arrondissements pour assurer des patrouilles en journée en étroite coordination avec les maires d'arrondissement ;
- des **unités spécialisées** (VTT, motocycliste, cynophile) capables de se déployer sur l'ensemble du territoire parisien, de jour comme de nuit.

Doublement du nombre de caméras

Basé à la Caserne Napoléon (IVe arrondissement), le **centre de commandement opérationnel** exploiterait les caméras du Plan de Vidéoprotection pour Paris. Aujourd'hui limité à **1.300 caméras**, ce réseau doit être doublé dans un premier temps.



Paris est sous dotée en caméras :



Une police municipale armée et dotée d'équipements modernes

Le statut de policier municipal permet d'armer les agents contrairement au statut des ASP et des Inspecteurs de Sécurité de la ville de Paris.

Cet armement des policiers municipaux s'impose. Tout agent en uniforme est une cible pour une action terroriste. Ils doivent donc disposer des moyens de défense adaptés.

Les policiers municipaux parisiens seront armés de pistolet automatique 9mm et de pistolet à impulsion électrique (taser) selon les missions qu'ils accomplissent.

Les agents devront disposer de gilets pare-balles, de caméras-piétons, de radios localisées, d'une flotte de véhicules sérigraphiés, équipés de sirène et de gyrophare pour mener à bien leur mission.

La Ville de Paris pourra bénéficier de subventions de 30 % du Conseil régional dans le cadre de son « bouclier de sécurité ».





Arme de poing



Caméras-piétons et de radios localisées



Pistolet à impulsion électrique

Créer une académie de la police municipale parisienne

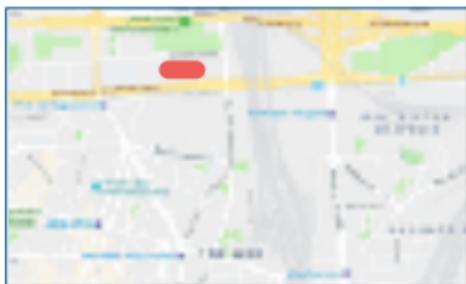
Compte tenu des effectifs à former, il est indispensable de créer une école dédiée à la police municipale parisienne. Une convention devra être conclue avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) qui forme aujourd'hui les policiers municipaux.

L'Académie assurera la **préparation au concours**, notamment pour les agents actuels de la DPSP. À l'issue d'une formation de 6 mois, les élèves policiers municipaux accomplissent une année de stage sur le terrain. Ils sont ensuite intégrés dans le corps des policiers municipaux après avoir été assermentés par le Préfet de région et le Procureur.

Les policiers municipaux en poste doivent ensuite suivre une formation continue de 10 jours tous les 5 ans. Disposer d'une école à Paris permettra de limiter le temps de travail perdu pour se rendre en formation.

L'Académie de la Police Municipale Parisienne pourrait **aider de jeunes Parisiens en décrochage à préparer le concours**. Le dispositif serait similaire à celui des Cadets de la République. Il s'agit de jeunes, souvent issus des quartiers difficiles, qui préparent en alternance le concours de Gardien de la Paix.

Ils accomplissent des stages dans les commissariats.



Académie de la police municipale parisienne sera située Boulevard Ney, sur un ancien site de la Préfecture de Police



Dotée d'un stand de tir, l'Académie de la Police Municipale Parisienne aura vocation à **former les agents au port d'arme** (taser, flash-ball et pistolet automatique). Si le CNFPT a une compétence exclusive, une convention pourrait permettre de déléguer cette mission. La formation initiale comprend 2 jours de théorie et 5 à 7 jours de pratique. L'Institut permettra aux policiers municipaux parisiens d'accomplir le nombre de tirs d'entraînement nécessaire pour conserver leur autorisation de port d'arme (50/an).

Estimations budgétaires

Un coût initial de l'ordre de **25 millions d'euros** et un coût annuel de 2,5 millions d'euros pour un effectif de 3200 policiers municipaux. La masse salariale serait semblable à celle actuelle par transformation des postes de la DPSP.



**1730 €
par agent**

Acquisition et formation initiale pour le maniement du Taser



**2100 €
par agent**

Acquisition et formation initiale au port d'un pistolet automatique



**6 Millions
d'€**

Création d'armureries et outil de suivi des armes



**150 €
par agent
/ an**

Formation à la légitime défense



**360 €
par agent
/ an**

Formation continue au tir



**2 Millions
d'€**

Coût d'un stand de tir



**6 Millions
d'€**

Coût création de l'Académie de la police municipale parisienne



Mail : contact@groupelesrepublicains.paris

Retrouvez-nous sur : groupelesrepublicains.paris



@Republicains75



@Republicains_75